

REUNION DU 29 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le 29 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire de Prahecq.

Date de convocation : 21 mars 2018.

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVÉ Virginie.

Absent : M. BARANGER Fabrice.

Excusés : Mmes GUÉRINEAU Corinne, LOUMÉ Nathalie et MAGNERON Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame LOUMÉ Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 22 février 2018. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

> **Ecoles**

| | |
|-----------|------------------------------|
| 201803-01 | Rythmes scolaires 2018-2019. |
|-----------|------------------------------|

> **Budget**

| | |
|-----------|---|
| 201803-02 | Compte de Gestion 2017 – Budget principal. |
| 201803-03 | Compte Administratif 2017 – Budget principal. |
| 201803-04 | Affectation des résultats – Budget principal. |
| 201803-05 | Vote des taux d'imposition 2018. |
| 201803-06 | Budget primitif 2018 – Budget principal. |
| 201803-07 | Demande de subvention – UDAF 79 – Espace Rencontre. |
| 201803-08 | Demande de subvention – Chasse aux œufs - AIPE |

> **Ressources humaines**

| | |
|-----------|---------------------------------|
| 201803-09 | Convention de prêt de matériel. |
|-----------|---------------------------------|

> **Travaux**

| | |
|-----------|---|
| 201803-10 | Effacement de réseaux – rue de Brioux – dissimulation des réseaux de télécommunication. |
| 201803-11 | Supérette – avenants. |

> **Domanialité**

| | |
|-----------|---|
| 201803-12 | Programme de renouvellement urbain « Cœur de bourg ». |
| 201803-13 | Acquisition de parcelle. |

> **Culture**

| | |
|-----------|----------------------|
| 201803-14 | Cinéma en plein air. |
|-----------|----------------------|

D201803-01 RYTHMES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire précise que le projet de rythmes scolaires 2018-2019 est le résultat d'une large consultation impliquant tous les interlocuteurs concernés par cette réforme (Parents et représentants des parents d'élèves, enseignants – directeurs, inspectrice de l'Éducation Nationale, personnels et élus).

Il donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine rappelle l'historique des différentes démarches engagées concernant les rythmes scolaires :

- sondage auprès des parents d'élèves courant septembre-octobre 2017 (Pourcentage de participation : 69,27%)
 - Favorable au maintien à la semaine scolaire de 4,5 jours : 64,79% des sondages exprimés
 - Favorable au passage à la semaine de 4 jours : 33,80% des sondages exprimés.
 - Réponses multiples : 1,41% des sondages exprimés.
- réunion du groupe de travail « rythmes scolaires » le 29 janvier 2018,
- réunion du comité de pilotage « rythmes scolaires » le 05 février 2018,
- rencontre avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- rencontre avec certains personnels périscolaires (ATSEM),
- réunion du groupe de travail « rythmes scolaires » le 21 mars 2018.

Madame BONNEAU Christine précise que l'avis de l'ensemble des interlocuteurs concernés a été étudié et que le groupe de travail « rythmes scolaires », après étude approfondie, propose une organisation de la semaine scolaire comme suit :

PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

> ECOLE ELEMENTAIRE :

- Lundi : 8h45-12h / 14h-16h30
- Mardi : 8h45-12h / 14h-15h30 / **15h30-16h30 (APS)**
- Mercredi : 8h45-11h45
- Jeudi : 8h45-12h / 14h-16h30
- Vendredi : 8h45-12h / 14h-15h30 / **15h30-16h30 (APS)**

- l'allongement de la pause méridienne de 15 minutes tous les jours, soit 1h à prendre sur le temps des APS (4 x 15 minutes),
- l'organisation des APS sur deux après-midis par semaine (Ex : Mardi et vendredi) pour une durée de 1h à chaque séance, soit 2h d'activités périscolaires.

Cette organisation permet de prévoir des activités plus complètes sur un temps plus long (1h au lieu de 45 minutes), a l'avantage de permettre aux parents d'avoir un contact avec l'enseignant deux soirs par semaine et de générer moins de perturbations pour les enfants.

> ECOLE MATERNELLE :

- Lundi : 8h45-11h45 / 13h30-16h15
- Mardi : 8h45-11h45 / **13h30-14h30 (APS)** / 14h30-16h15
- Mercredi : 8h45-11h45
- Jeudi : 8h45-11h45 / 13h30-16h15
- Vendredi : 8h45-11h45 / **13h30-14h30 (APS)** / 14h30-16h15

Pour les élèves de Petite Section et de Moyenne Section, les activités périscolaires rentreraient dans le cadre de la sieste et les activités pédagogiques complémentaires seraient organisées de 14h à 14h30. Concernant les élèves de Grande Section, les activités périscolaires et activités pédagogiques complémentaires seraient organisées de 13h30 à 14h30.

Cette organisation a l'avantage de maintenir un même rythme pour tous les élèves, de permettre aux parents de rencontrer deux soirs par semaine les enseignantes et de suivre le rythme de l'enfant en maintenant le temps de sieste.

Afin de gérer la fin de l'école et de ne pas impacter l'organisation des parents, il est proposé qu'une garderie gratuite soit organisée de 16h15 à 16h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les rythmes scolaires ci-dessus présentés pour les écoles maternelle et élémentaire qui s'appliqueront dès la rentrée scolaire 2018-2019 et décide l'instauration d'une garderie gratuite de 16h15 à 16h30 concomitamment à la mise en application de ces nouveaux rythmes scolaires 2018-2019.

D201803-02 COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D201803-03 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire se retire au moment du vote

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GONNORD Pascal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur ROULLEAU Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- acte la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

| | | |
|---|------------------------------|----------------|
| ➤ | Dépenses de fonctionnement : | 2 144 306,20 € |
| ➤ | Recettes de fonctionnement : | 2 571 385,50 € |
| ➤ | Dépenses d'investissement : | 1 880 767,36 € |
| ➤ | Recettes d'investissement : | 971 269,99 € |

RESULTAT DEFINITIF : - 482 418,07 €

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017.

D201803-04 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2017,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 427 079,30 Euros et un déficit d'investissement de 909 497,37 Euros,
- prenant en compte les restes à réaliser de l'exercice 2017 dont le montant en dépenses s'élève à 224 155 Euros et le montant en recettes s'élève à 150 166,74 Euros.
- décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats pour le budget principal de la manière suivante :
 - Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 116 205,67 Euros,
 - Compte 002 Excédent reporté de fonctionnement : 579 779,17 Euros,
 - Compte 001 Déficit reporté d'Investissement : 1 042 217,41 Euros.

D201803-05 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Suite à la communication de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (Etat n°1259), Monsieur le Maire propose de voter les taux.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2018 qui restent identiques à ceux de 2017.

| Dénomination | Bases | Taux | Produits |
|--------------------------|----------------|--------|---------------------|
| Taxe d'Habitation | 2 272 000,00 € | 13,85% | 314 672,00 € |
| Taxe Foncière (bâti) | 2 602 000,00 € | 19,06% | 495 941,00 € |
| Taxe Foncière (non bâti) | 80 000,00 € | 78,61% | 62 888,00 € |
| TOTAL | | | 873 501,00 € |

D201803-06 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote le budget primitif – Budget principal de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 2 938 229,83 Euros
- Recettes de fonctionnement : 2 938 229,83 Euros
- Dépenses d'investissement : 2 395 364,73 Euros
- Recettes d'investissement : 2 395 364,73 Euros

D201803-07 DEMANDE DE SUBVENTION – UDAF 79 - ESPACE RENCONTRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2017, le Conseil Municipal de Prahecq avait attribué une subvention de 213 euros à l'UDAF 79 au titre de sa participation au fonctionnement d'un « Espace rencontre » favorisant le soutien aux familles, le maintien et la reprise de la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit plus et la redynamisation du lien familial et social. La demande présentée de 213 euros au titre de l'exercice 2018 vise à assurer le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 213 euros à l'UDAF 79 au titre de l'exercice 2018 pour le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

D201803-08 DEMANDE DE SUBVENTION – AIPE – CHASSE AUX OEUFS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de l'A.I.P.E. sollicitant une aide financière de 250 euros pour l'achat de gourmandises en chocolat au titre de la manifestation de la « Chasse aux œufs » de Pâques organisée le dimanche 01 avril 2018 dans le parc du Château de la Voûte.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'allouer une subvention de 250 euros à l'A.I.P.E pour l'achat de gourmandises en chocolat affectées à la « Chasse aux œufs » de Pâques.

D201803-09 CONVENTION DE PRET DE MATERIEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été sollicité par le Maire de Saint-Martin de Bernegoue quant à la mise à disposition de la nacelle.

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande et propose qu'un tarif de 20€ par heure d'utilisation (sans chauffeur) soit appliqué dans le cadre de la convention de prêt.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer la convention de prêt de la nacelle avec la Commune de Saint-Martin de Bernegoue, moyennant le paiement d'un tarif de 20€ par heure d'utilisation (sans chauffeur).

D201803-10 EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE BRIOUX – RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de l'effacement des réseaux sur une partie de la rue de Brioux ainsi que le programme de travaux, les montants prévisionnels et les modalités de financement.

Monsieur MARTIN François présente la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité. Il rappelle que dans le cadre de l'effacement de ces réseaux, ORANGE prend en charge l'esquisse, la réception et la fourniture du matériel de génie civil ainsi que 82% des études, de la réalisation et de la dépose des travaux de câblage. La Commune prend à sa charge les études et la réalisation des travaux de pose du génie civil et 18% des études, de la réalisation et de la dépose des travaux de câblage.

Monsieur MARTIN François présente le devis relatif aux travaux de câblage de ORANGE pour un montant total de 2 394 euros, auquel s'applique la déduction de la participation à hauteur de 82% de ORANGE, soit un reste à charge pour la Commune de 526 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- > d'accepter le devis de ORANGE pour un montant de 526 euros TTC,
- > d'accepter les dispositions de la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité,
- > d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- > d'amortir cette dépense, considérée comme une subvention, de 526 €, versée dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau ORANGE rue de Brioux, sur 1 an.

D201803-11 SUPERETTE - AVENANTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux de la supérette et notamment les travaux de maçonnerie, de réfection de cloisons et de reprise de carrelage.

Il précise qu'en raison de l'avancement des travaux, des avenants seront certainement nécessaires et seront présentés à l'occasion d'une prochaine réunion de Conseil.

Monsieur MARTIN François présente l'avenant n°1 relatif à la maîtrise d'œuvre de VIGNIER FREDERIC entraînant une moins-value de 2 000 € H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de ces informations et acceptent l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de VIGNIER FREDERIC ci-dessus présenté et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François, à signer tout document afférent.

D201803-12 PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – COEUR DE BOURG

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la convention-cadre « aménagement des centres-bourgs et centres-villes » signée entre la C.A.N. et l'E.P.F. de Poitou-Charentes. Il rappelle les enjeux relatifs à l'engagement d'une politique foncière active en matière d'aménagement des centres-bourgs au sein des communes de la C.A.N., visant à :

- Favoriser le renouvellement urbain et conduire une politique de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ;
- Rénover les espaces publics des quartiers dégradés ou en forte déprise afin d'engager un effet levier à leur rénovation et redynamisation ;
- Renforcer significativement l'attractivité du parc immobilier existant des cœurs de bourg et de ville avec une production de logements de qualité à des coûts abordables par le plus grand nombre ;
- Stimuler une offre de logements enrichie et diversifiée à même de répondre aux besoins successifs des parcours résidentiels ;
- Favoriser le développement économique et la création d'emplois commerciaux, tertiaires... par la création et la mise à disposition d'espaces d'activités en zone urbaine ;
- Optimiser le foncier des tissus urbains et limiter l'étalement urbain à l'appui d'une politique foncière offensive.

Monsieur le Maire poursuit sa présentation en précisant que cette convention-cadre régit les relations contractuelles entre l'EPF, la CAN et les communes pour assurer cette mission de portage foncier et se décline par convention opérationnelle tripartite inscrite dans les axes d'interventions de l'EPF tels que définis dans le Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018.

Monsieur le Maire présente le projet de convention opérationnelle en rappelant que la Commune a ici pour objectif de revitaliser son centre-bourg et ciblé des biens vacants et dégradés sur la place principale du bourg et sur lesquels une opération de réinvestissement pour du commerce et du logement pourrait être menée. En outre, deux dents creuses ont été identifiées pour des opérations de construction de logements afin de pérenniser l'attractivité de son parc et favoriser l'arrivée de populations.

Dans ce contexte, la Commune pourra confier à l'Etablissement Public Foncier la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation des projets définis dans cette convention. Cette mission pourra porter sur tout ou partie des actions suivantes :

- Réalisation d'études foncières
- Acquisition foncière par tous moyens (amiable, préemption DUP, droit de délaissement, droit de priorité, expropriation...);
- Portage foncier et éventuellement gestion des biens
- Recouvrement/perception de charges diverses ;

- Participation aux études menées par la Commune ;
- Réalisation de travaux, notamment de déconstruction/dépollution ou mesures conservatoires ;
- Revente des biens acquis
- Encaissement de subventions afférentes au projet pour qu'elles viennent en déduction du prix de vente des biens ou remboursement des études.

Monsieur le Maire présente les périmètres des secteurs stratégiques pour des opérations de logement en densification (dents creuses) ainsi que le projet de réhabilitation de propriétés vacantes en centre-bourg comme suit :

- **Réhabilitation de propriétés vacantes en centre-bourg pour du commerce et des logements**

Site : Ce site correspond aux biens cadastrés AK n° 129 d'une superficie de 429 m² et AK n° 130 d'une superficie de 929 m² situés respectivement 17 et 15 place de l'Eglise. Il s'agit de deux propriétés vacantes correspondant à deux maisons d'habitation, dont l'une se trouve dans un état assez dégradé et était occupée en rez-de-chaussée il y a quelques années par deux commerces.

Projet : La Commune a pour projet de réinvestir ces biens vacants pour les réhabiliter dans le but d'y réinstaller du commerce et des logements et de participer ainsi à la redynamisation du centre-bourg.

Compte tenu des enjeux liés à la maîtrise du foncier dans le périmètre ci-dessus présenté, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle entre l'EPF et la Commune intégrant un périmètre de « veille foncière » et un périmètre d'études dans le cadre de son programme de renouvellement urbain « cœur de bourg ».

D201803-13 ACQUISITION DE PARCELLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil, le projet d'acquisition de l'immeuble (grange) et du terrain adjacent situé sur la parcelle cadastrée AK0129. Ce bâtiment est actuellement en mauvais état et compte tenu de son emplacement dans le cœur de bourg, il est proposé de s'en porter acquéreur pour un montant de 21 600 € (hors frais de notaires).

A l'unanimité, les membres du Conseil décident que la Commune se porte acquéreur de la Grange et du terrain adjacent située sur la parcelle cadastrée AK0129 pour un montant de 21 600 € (hors frais de notaires) et autorisent Monsieur GONNORD Pascal, Adjoint au Maire, à signer tout document afférent.

D201803-14 CINEMA EN PLEIN AIR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise qu'il a pris contact avec les organisateurs du cinéma en plein air afin de connaître les dates encore disponibles et obtenir la liste des films pouvant être projetés.

Il propose que la date du vendredi 03 août soit retenue compte tenu du fait qu'il s'agit d'un vendredi.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet d'organisation d'un cinéma en plein air le 03 août 2018 et décident qu'un retour des membres du Conseil puisse être réalisé prochainement afin d'arrêter le film retenu.

INFORMATION

> CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil que la consultation relative à l'agrandissement du cabinet médical s'est achevée le mardi 27 mars à 16h.

Il précise que les résultats de la consultation et le rapport d'analyse des offres seront présentés lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2018.

Le Conseil prend acte de ces informations.

> **GARDERIE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil que le projet de dossier de consultation des entreprises est parvenu ce jour en mairie et que cette consultation sera très prochainement lancée.

Il précise que les travaux de construction de la garderie se termineront probablement en fin d'année 2018.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°D201803-01 à D201803-14

Fin de la réunion : 22 heures 45